

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil treize, le vingt-deux novembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORISSET, Maire.

**Etaient présents** : M. GUIGNARD, Mme SAUVION, M. RIGAUDEAU, M. VRIGNAUD, Mme MERCIER Adjoints.  
Mesdames GAUTIER, ÉMAURÉ, BONNEAU, Messieurs BERNACCHI, BERTRAND, GABORIT, LABSOLU

**Absents excusés** : Mme AIRAUD (pouvoir donné à Mme BONNEAU), Mme SIMON, Mme BEAU

**Absents** : M. PUBERT, M. MAYE, M. SAIVRE

**Secrétaire de séance** : M. GABORIT

**Date de la convocation** : 14 Novembre 2013

**Membres en exercice** :

. en exercice : 19  
. présents : 13  
. votants : 14

***Objet : Demande de subvention d'équipement pour la réhabilitation d'un hangar au Petit Breuil***

La Commune n'ayant pas eu de subvention au titre de la DETR, il est demandé au Conseil de modifier la délibération prise le 31 mai.

Dans le cadre de la réhabilitation d'un hangar au Petit Breuil, M. MORISSET propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la CAN une demande de subvention d'équipement de 14.862,59 € pour aider au montage financier du projet.

Conformément à l'article L 5216-5(VI) du Code Général des Collectivités Territoriales, une subvention d'équipement peut être versée de la part d'une Communauté d'Agglomération à ses communes membres après accords respectifs et concordants exprimés par les deux organes délibérants. Son montant ne peut excéder 50% du coût total de l'opération HT, déduction faite des subventions éventuelles obtenues.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- arrête le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses : Coût de l'opération HT : 34005 €

Recettes :

Subventions d'équipement CAN : 14.862,59 €

Autofinancement : 19.142,41 €

Accusé de réception en préfecture  
079-217901701-20131122-2013-11-22-11-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2013  
Date de réception préfecture : 03/12/2013

- sollicite la CAN pour l'octroi d'une subvention d'équipement à hauteur de 14.862,59 €
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Mauzé, le 3 Décembre 2013

Le Maire,



JL MORISSET

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage et de la transmission  
en Préfecture le 3 Décembre 2013

Le Maire,



JL MORISSET



SECRETARIAT DU D.G.S.  
COURRIER ARRIVE LE

05 DEC. 2013

DIFFUSION

ORIGINAL :  
COPIE :

*Amecus* *DC J. Pellier*